

Recrutement d'un Plombier-Installateur sanitaire (D4)

A. Conditions générales

Nul ne peut être recruté s'il ne remplit les conditions suivantes :

1. Être belge lorsque les fonctions à exercer comportent une participation directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat, de la Communauté ou de la Région, dans les autres cas, être belge ou citoyen de l'Union Européenne ;
2. Jouir des droits civils et politiques ;
3. Être de bonne conduite, vie et mœurs ;
4. Être âgé de 18 ans au moins ;
5. Être porteur d'un diplôme ou certificat d'étude suivant les conditions propres à l'emploi à conférer
6. Réussir un examen de recrutement

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées aux points 1 à 3.

B. Profil de la fonction

Conformément aux objectifs fixés en concertation avec la ligne hiérarchique, le plombier-installateur sanitaire analyse la situation de terrain et le contexte pour contrôler le bon fonctionnement des installations de plomberie et sanitaire. Il effectue des activités logistiques en plaçant et mettant en service les installations de plomberie et sanitaire. Il produit un résultat visible en réparant les dysfonctionnements constatés ainsi qu'entretenir et remplacer les installations. Il sera amené à implanter des éléments de chauffage (tuyauterie, radiateurs, ...) ainsi que remplacer des éléments basiques d'un système de chauffage comme des vannes thermostatiques, circulateurs, ...

Le candidat H/F/X doit être à même de (liste non exhaustive) de/d' :

- Analyser les caractéristiques (du bâtiment) du système de chauffage et de l'installation de plomberie et sanitaire, détecter et diagnostiquer le type de dysfonctionnement, les pannes
Pour cela, il est capable de :
 - Réaliser la pose de tuyauteries encastrées ou apparentes (acier, cuivre, PVC, PER, ...).
 - Maîtriser les travaux de brasure, sertissage, filetage, montage de tuyauterie en PVC.
 - Evaluer l'ampleur des dégâts et déterminer les moyens et méthodes nécessaires pour réaliser l'intervention.
- Remplacer les appareils (et éléments) défectueux
Pour cela, il est capable de :
 - Acheminer l'eau potable jusqu'aux équipements sanitaires qui l'utilisent, et aussi de calculer les volumes et débits, dessiner le réseau, préparer les tuyauteries et les canalisations d'arrivée et de sortie
 - Creuser des saignées, pratiquer des ouvertures dans les murs.
 - Découper et forer dans les cloisons pour faire passer les tubes métalliques et placer les éléments.
 - Forer les trous, placer les chevilles et visser les colliers pour fixer les éléments et les tubes
 - Isoler les éléments des installations pour éviter les déperditions de chauffage (calorifugeage)
 - Programmer les appareils à minuterie.
- Tester le fonctionnement des installations de chauffage et sanitaire en vue de s'assurer que tout fonctionne correctement
- Purger les installations de chauffage, vérifier le bon fonctionnement des vannes thermostatiques, des thermostats d'ambiance, ...

- Vérifier et entretenir les adoucisseurs d'eau.

Pour cela, il est capable de :

- Inspecter l'état des installations de plomberie et de chauffage dans les bâtiments.
- Dététrir les installations d'eau chaude (boiler) , purgeurs et maintenir en ordre l'espace des chaufferies.
- Contrôler la pression, l'étanchéité, des circuits hydrauliques
- Attirer l'attention sur les installations non-conformes, défectueuses et/ou dangereuses et proposer toute amélioration des installations de plomberie et du système de chauffage, mais également dans les locaux de chaufferie (absence de ventilation, encombrement, ...)
- Faire un croquis simple de la situation à main levée, tracer les emplacements des conduites d'eau, de gaz et de chauffage.
- Evaluer l'ampleur des dégâts, diagnostiquer le type de dysfonctionnements relatifs aux installations sanitaires, à la plomberie, ainsi que déterminer les moyens et méthodes nécessaires pour réaliser l'intervention

Pour cela, il est capable de :

- Reconnaître les symboles relatifs aux installations sanitaires
- Détecter l'origine de la fuite et les types de problématiques
- S'assurer de bon fonctionnement des systèmes l'alimentation et d'évacuation d'eau
- Signaler les risques de fuites, d'usure et la nécessité de remplacer les pièces
- Déterminer les moyens et outils nécessaires à la réparation, à l'intervention, choisir les matériaux à utiliser en fonction du contexte
- Mettre en place, réparer, entretenir et assurer la maintenance et réparation des installations sanitaires.

Pour cela, il est capable de :

- Tester l'étanchéité et la fonctionnalité des installations sanitaires
- Fixer les tuyaux, installer les canalisations d'eau courante, les équipements sanitaires (toilettes, éviers, lavabos, douches...), placer et remplacer la robinetterie (mitigeurs, robinets), mettre les installations de niveau
- Enrober le filet des tuyaux avec de la laine acrylique (pour éviter les fuites de gaz) et le filet des tuyaux avec du chanvre (pour éviter les fuites d'eau), ainsi que colmater les fuites d'eau
- Raccorder les installations sanitaires (chauffe-eaux, les conduites d'eau et d'évacuation des eaux usées, ...)
- Faire les joints de silicone entre le support et les installations, placer et remplacer les joints d'étanchéité
- Régler la pression (force) et le débit (quantité) d'eau
- Réparer les chasses d'eau, remettre les installations en état de fonctionnement, détartrer les appareils sanitaires et déboucher les canalisations

Il vérifie régulièrement l'état du véhicule et de son contenu : niveau d'huile, liquide lave-glace, état des pneus et des phares, état de propreté, présence du triangle, gilet fluorescent, extincteur, trousse de secours complète, ... ainsi que la propreté du véhicule.

Il décrit (à son responsable) les dommages, dysfonctionnements repérés sur les véhicules.

Il s'assure qu'il reste du carburant pour le prochain trajet.

Il nettoiera tout chantier après intervention et triera les déchets en respectant les principes de protection de l'environnement.

C. Atouts supplémentaires

Nous vous voyons polyvalent, disponible et flexible, créatif, doté d'un esprit d'équipe et du sens de la solidarité.

Vous disposez également d'une expérience significative dans ce métier et connaissez le fonctionnement d'une Administration publique locale.

D. Type de contrat

Contrat à durée indéterminée – Temps plein (37h30/semaine) sous statut APE (obligatoire, passeport délivré par le FOREm). Entrée en fonction immédiate.
La rémunération est rattachée à l'échelle barémique D4 (barème RGB de la fonction publique locale)

E. Conditions spécifiques

1. Être titulaire d'un CESS ou CTSS ou assimilé ou d'un titre de compétence.
2. Être en possession d'un permis de conduire B.
3. Réussir les examens portant sur les matières suivantes :
 - épreuve de pratique professionnelle (50 points) ;
 - épreuve orale de connaissance professionnelle sur l'ordre, la méthode de travail ainsi que l'usage des outils et engins disponibles au sein de notre Administration ainsi que les règles en matière de prévention et de protection du travail en rapport (50 points).

NB : Les candidats, pour être sélectionnés, devront obtenir 50 % des points pour chacune des épreuves et le total final de toutes les épreuves doit être d'au moins 60 % pour que la candidature soit retenue

F. Documents à fournir avec la candidature

1. Lettre de motivation et curriculum vitae
2. Extrait du casier judiciaire, délivré moins de deux mois avant la date limite de clôture des candidatures
3. Copie des diplômes requis pour l'emploi
4. Copie du permis de conduire
5. Copie du passeport APE

L'acte de candidature :

- devra être adressé au Collège Communal de Profondeville - Chaussée de Dinant 2 à 5170 Profondeville, par **lettre recommandée** (cachet de la poste faisant foi) ou par **remise d'un écrit contre accusé de réception** au Service du Personnel (du lundi au vendredi : de 8h à 12h30 – 081/42.02.48 ou 081/42.02.19), pour le 20 mars 2020 à 12h.
- sera accompagné de **tous** les documents énumérés dans la rubrique F « *Documents à fournir avec la candidature* »

L'absence d'un des documents demandés entraînera la nullité de la candidature.